

# Bulletin de l'ACAT Canada



## La cybergéopolitique chinoise contre les droits de la personne

Depuis l'avènement du Web 2.0, caractérisé par les médias sociaux Facebook, Instagram, Sina Weibo, We-Chat et bien d'autres, les interactions entre les individus ont mis la personne au cœur des communications, en lui donnant le pouvoir de juger et même d'influencer les politiques des entreprises par des mouvements de masse et des groupes de pression. Cette nouvelle liberté a eu des effets politiques en Chine, et le présent article dressera un portrait de la situation.

Depuis que les citoyens chinois ont accès aux médias sociaux, la domination des principes fondamentaux de la liberté de parole et de presse provenant des pays de l'Ouest a eu une influence notable sur cette population. À un point tel que son gouvernement a été l'un des premiers à légiférer et à créer des institutions de

surveillance des communications. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de contrôle du Web, Pékin s'est doté d'outils législatifs et d'un système de sécurité basé sur des calculs algorithmiques afin de traquer, punir et museler ceux qu'il qualifie de créateurs de fausses nouvelles et d'activistes contre le parti. Dans ce pays connu pour ses châtiments atroces lors de détention, assimilables à de la torture, les fautifs risquent gros [1].

En 2016, la stratégie s'est vraiment concrétisée devant la nécessité de protéger la sécurité nationale et l'ordre public contre les fausses rumeurs et les discours d'opposition au parti. Pékin a alors créé des institutions de surveillance. Le réseau formé du Comité technique national pour la normalisation de la sécurité de l'information, du Conseil d'État, des gouvernements des provinces, des régions autonomes et des municipalités constitue la plateforme du *e-gouvernement* de Pékin. Tous les paliers gouvernementaux sont libres de créer, avec la bénédiction du Conseil d'État, des bureaux pour surveiller et museler les activités des utilisateurs. Le gouvernement de Xi Jinping s'est doté de deux outils très efficaces pour dépister les récalcitrants qui se positionnent contre les politiques du parti communiste et sa lutte pour établir la sécurité : 1) un nouveau système d'espionnage contre les dissidents, basé sur des algorithmes programmés pour repérer certains mots dans les conversations des internautes afin de contrôler l'information ; et 2) un système de surveillance par caméras intelligentes basées sur la reconnaissance faciale dans les lieux publics. Cette superplateforme du *e-gouvernement* est appuyée par plusieurs outils législatifs pour faire la chasse aux récalcitrants, tant en ligne que hors ligne. Toutes ces technologies au service de la sécurité s'instaurent dans le cadre de la nouvelle politique de la société intelligente du gouvernement de Xi Jinping [2].

## Sommaire

### Article de réflexion :

La cybergéopolitique chinoise

### Appel à l'action :

Gabon : Attente interminable des prisonniers politiques

### Nouvelle et prière

Assemblée générale annuelle

La voix de Dieu, aujourd'hui (D.H. Camara)

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant un statut consultatif auprès des Nations unies

## Politiques chinoises de développement des technologies et outils de contrainte des communications

C'est en 2012, à la fin du 18e Congrès national du parti communiste du gouvernement de Xi Jinping, que le cœur de la régulation des nouvelles technologies s'est construit. Le gouvernement a alors mis en place une stratégie visant à créer une série de lois instituant des organismes de surveillance pour contrôler le Web [3].

En 2017, au 19e Congrès, la stratégie sera plus sophistiquée et touchera les mégadonnées (*big data*) et l'intelligence artificielle. Pékin devient ainsi le pays le plus influent du cyberspace. En 2016, 27 des 31 provinces avaient adhéré à la plateforme du *e-gouvernement* de sécurité. En 2017, cette plateforme avait déjà vérifié 170 000 comptes d'utilisateurs de Sina Weibo et 514 000 de WeChat [4].

### Évolution juridique pour museler les libertés individuelles sur le Web : une stratégie cybergéopolitique aux portées internationales

Les outils juridiques ont été établis avec l'évolution des technologies et leur impact sur les sphères économique et sociale. La *Counter-Terrorism Law of the People's Republic of China* de janvier 2016 est l'une des premières lois des politiques de sécurité de Xi Jinping, dont les articles 19 et 28 limitent les discours sur Internet en agitant le spectre de « l'atteinte à la sécurité publique ». La *Cybersecurity Law of the People's Republic of China* est effective depuis juin 2017, et son article 58 permet à tous les niveaux gouvernementaux tant étatiques que municipaux, avec l'approbation du Conseil d'État, de prendre des mesures temporaires restrictives concernant l'accès aux télécommunications. Mais cette contrainte par le gouvernement de Xi Jinping ne se limite pas à son territoire. Une autre législation, la *Law of the People's Republic of China on the Administration of Activities of Overseas Nongovernmental Organizations in the Mainland of China* de 2017, force toute organisation non gouvernementale présente sur son territoire à s'enregistrer et à fournir des informations financières, ainsi que la liste de ses membres et employés. Cette loi vise même les renseignements sur les donateurs, membres et employés des organisations qui subventionnent depuis l'étranger. Toutes ces lois peuvent être mises en

œuvre grâce à l'organe de surveillance instauré par la nouvelle *National Intelligence Law* de juin 2017, dont l'article 3 octroie à la Commission centrale de la sécurité nationale le mandat d'appliquer ces lois.

Dans cette nouvelle course à l'hégémonie, nous ne pouvons plus parler de géopolitique ; il s'agit plutôt de cybergéopolitique, où les puissances transposent leur démonstration de force dans leur propre cyberspace, avec des impacts sur le cyberspace des autres puissances étrangères, comme le Canada. La guerre froide terminée depuis 1989 renaît en une « cyber guerre froide », dans le désir de domination de l'un des pays du bloc communiste.

Ainsi, les politiques de Pékin ont un impact sur les utilisateurs des réseaux sociaux jusqu'au Canada. La politique de répression de Pékin, en ligne et hors ligne, pousse les usagers du Canada à se retirer des médias sociaux par crainte d'arrestation et de détention s'ils voyagent en terre chinoise, où les droits fondamentaux sont bafoués et où l'on risque fort d'être soumis à la torture ou à des traitements dégradants.

Selon Mi Ling Tsui, directrice des communications de l'organisation Human Rights in China, en additionnant ces nouvelles lois aux deux dispositifs de surveillance, le *e-gouvernement* chargé de repérer les fautifs sur le Web, soit par les mots tapés dans leurs communications, soit par les photographies des utilisateurs en utilisant la reconnaissance faciale, Pékin entre dans la course avec d'autres villes asiatiques dites *Smart Society*. Ces deux dispositifs ont un impact sur le comportement et la liberté d'expression de tout le cyberécosystème international [6]. Dans le rapport 2018 de Human Rights in China, il est même question que les nouvelles lois de Pékin sur le contrôle du Web et la lutte contre le terrorisme touchent également la collecte de données sur les utilisateurs de pays démocratiques [7].

Au nom de la sauvegarde de la sécurité nationale, de la cybersécurité et de la lutte contre le terrorisme, Pékin impose une interdiction radicale de la liberté d'expression. Dans les faits, ce nouveau système ne porte pas uniquement atteinte à la liberté des utilisateurs, il crée également un « intimicide », c'est-à-dire une perte quasi totale d'intimité, par une surveillance constante des conversations, des déplacements et des activités de tous les jours, tant sur le Web que dans la vie courante. Les utilisateurs sont alors piégés dans un médium qui, au départ, ne semblait servir qu'à la diffusion d'information et à la discussion.

Concernant l'interprétation des tribunaux internationaux sur le respect des droits de la personne, aucun n'a encore élargi son interprétation des effets de ces outils juridiques chinois visant les cyberactivités. Les règles de normalisation n'ont aucun effet en matière de protection des utilisateurs, car elles sont toutes non contraignantes et se basent sur la bonne volonté des États. L'Union internationale des télécommunications, qui n'a elle non plus aucun pouvoir contraignant, a instauré en 1959 la *Convention internationale des télécommunications*, mais celle-ci n'est pas adaptée aux nouvelles problématiques. La collecte de données en terre canadienne et le partage dans d'autres pays créent ainsi une chaîne d'approvisionnement, dont les compagnies se servent volontiers. Ainsi, nos photographies, nos partages sur les réseaux sociaux, nos communications diverses en ligne, notre historique et nos données géographiques passés et actuelles ont un usage qui reste obscur. Les gardiens de notre intimité sont dépassés par la vitesse de l'évolution des communications ; de la même manière qu'il a fallu légiférer pour les communications classiques, il sera nécessaire de le faire pour les communications numériques.

Selon son propre droit national et selon le droit international, le Canada reste toujours garant de la protection de ses citoyens en son territoire. Or, la plateforme du *e-gouvernement* et les politiques de sécurité de Pékin s'immiscent dans l'intimité de la vie des citoyens de tous les pays, par le profilage de comptes sur les réseaux sociaux, les courriels, les applications sur les téléphones intelligents, etc. La situation risque de placer les défenseurs des droits de la personne sur la « chaise du tigre », peu importe leur provenance. Par sa course à la cybersécurité, cette démonstration de

puissance de Pékin pour imposer ses règles de sécurité à l'extérieur du pays n'est ni plus ni moins qu'une transposition de sa puissance cybercosystémique dans un jeu de cybergéopolitique. Le temps a démontré que l'autorégulation a toujours connu ses abus dans le contexte capitaliste du laisser-faire. Confier aux compagnies la responsabilité de la protection des droits de la personne, et ce sans réelle régulation internationale des communications numériques, se résume à confier au loup le soin d'assurer la protection de la bergerie.

*Réflexion de Marie-Michèle Lemieux-Ouellet,  
administratrice*

## Sources

Human Rights in China. 2018. *Implementation of the Convention on the elimination of all forms of racial discrimination in the people's republic of China.*

[hrichina.org/sites/default/files/hric\\_cerd\\_report\\_2018.pdf](http://hrichina.org/sites/default/files/hric_cerd_report_2018.pdf) [1] [2] [5] [7]

Tsui, M. L. 2018-11-28. *Les impacts des nouvelles sociétés intelligentes sur les droits de la personne.*

[Propos recueillis par M.-M. Lemieux-Ouellet, intervieweuse] [6]

Wuzhen World Internet Conference. 2017. *Report on China Internet Development 2017.*

[www.wuzhenwic.org/download/ReportonChinaInternetDevelopment2017overview.pdf](http://www.wuzhenwic.org/download/ReportonChinaInternetDevelopment2017overview.pdf) [3] [4]

---

## Bulletin de l'ACAT Canada

Mars 2019, Volume 10, n°02

**Équipe de rédaction :** Nancy Labonté, Marie-Michèle Lemieux-Ouellet et le Comité des interventions

**Coordination de l'édition :** Nancy Labonté

**Révision linguistique :** Josée Latulippe

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée (sans permission de l'ACAT Canada) à condition d'en citer la source.

Les articles reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur et non celle de l'ACAT Canada.

### Pour nous joindre :

ACAT Canada

(Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)  
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

**Téléphone :** (514) 890-6169

**Courriel :** [acat@acatcanada.org](mailto:acat@acatcanada.org)

**Restez informés :** [www.acatcanada.org](http://www.acatcanada.org)

[www.facebook.com/acatcanada](https://www.facebook.com/acatcanada)

**Fédération internationale :** [www.fiacat.org](http://www.fiacat.org)

# Gabon : Attente interminable des prisonniers politiques

Bertrand Zibi Abeghe, ancien député démissionnaire du Parti démocratique gabonais (PDG) au pouvoir et proche de l'opposant Jean Ping, passe ses journées dans le quartier disciplinaire appelé « C.A. » de la prison centrale de Libreville, attendant des nouvelles de la justice. Arrêté à la fin août 2016, il n'a toujours pas été jugé et il a subi des violences de la part d'agents correctionnels. Le régime gabonais voulait voir cet opposant en prison, de même que des dizaines d'autres arrêtés dans les mêmes circonstances. Aucun procès n'est en vue.

Bertrand Zibi Abeghe est arrêté dans la nuit du 31 août 2016 dans le quartier général du candidat de l'opposition Jean Ping, le jour de la proclamation des résultats controversés de la présidentielle qui, après un processus électoral non transparent, donne Ali Bongo vainqueur. Plus d'une centaine de cadres et de militants de l'opposition sont arrêtés en même temps que lui. Bertrand Zibi Abeghe passe les quatre premiers jours de sa détention à la Direction générale des recherches (DGR), où il est maintenu au secret. Il subit alors des sévices. Il est ensuite transféré à la prison centrale de Libreville. Nous pouvons imaginer que les autres personnes arrêtées dans le cadre des événements entourant les élections de 2016 ont aussi subi des violences en détention.

Le 25 septembre 2017, après plus d'un an de détention provisoire, la justice gabonaise indique à Bertrand Zibi Abeghe qu'il est poursuivi pour « détention illégale d'une arme à feu » (arme que les autorités gabonaises refusent jusqu'à ce jour de faire analyser, malgré les demandes en ce sens des avocats de la défense), « non-assistance à personne en danger »

et « crime contre la paix publique ». Sa dernière rencontre avec le juge date de mai 2018. Depuis lors, il n'a plus aucune nouvelle de la justice. Selon le Code de procédure pénale gabonais, le juge d'instruction doit boucler son enquête dans un laps de temps de 18 mois maximum. Bertrand Zibi Abeghe étant détenu depuis plus de 30 mois, sa détention est aujourd'hui clairement illégale. Tout comme celle des autres militants de l'opposition enfermés avec lui.

## Contexte

En pleine campagne pour l'élection présidentielle d'août 2016, au moment où le candidat sortant Ali Bongo est en déplacement dans le département du Haut-Ntem, Bertrand Zibi Abeghe, alors député local du PDG (parti au pouvoir), décide de démissionner publiquement de ce parti en pleine assemblée à Bollosoville, en présence de son chef, le 23 juillet 2016. Un mois plus tard, dans la nuit du 31 août 2016, il est arrêté au quartier général du candidat de l'opposition, Jean Ping. Bertrand Zibi Abeghe est un prisonnier politique, détenu pour avoir

démissionné du parti au pouvoir devant le président de la République, Ali Bongo, en pleine campagne électorale en vue de sa réélection.

Ses avocats ont déposé plusieurs demandes de liberté provisoire, que le juge d'instruction a chaque fois rejetées. Pour Me Jean-Paul Méthode Imbong Fady, le dossier de son client est vide.

Bertrand Zibi Abeghe a été battu à plusieurs reprises en détention. Le 15 janvier 2018, il a été tabassé après la découverte d'un téléphone portable dans la cellule commune qu'il partageait avec d'autres détenus. Dans la foulée, il a été enchaîné, encagoulé, et une dizaine d'hommes sont venus le tabasser, jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Il a ensuite été placé à l'isolement pour « détention de téléphone portable ». Ses avocats, qui lui ont rendu visite le 17 janvier, ont trouvé Bertrand Zibi Abeghe le regard hagard, marchant avec difficulté, avec de nombreux hématomes sur le corps. Ce dernier leur a indiqué qu'il n'avait ni bu ni mangé depuis trois jours. Les conditions de détention sont éprouvantes. Par exemple, il y a

une seule toilette pour tous. La cellule d'environ deux mètres sur deux abrite huit détenus. La chaleur est difficilement supportable. Bertrand Zibi Abeghe a également fait l'objet de mesures disciplinaires injustifiées, dont l'isolement dans une cellule sans lumière ayant seulement quelques trous d'aération et où la température est extrêmement élevée. Ses avocats ont déposé une plainte pour torture, qui a été rejetée sans justification.

Aujourd'hui, Bertrand Zibi Abeghe est détenu, depuis un an et demi, au sein du quartier disciplinaire appelé « C.A. », en compagnie d'environ 90 autres détenus, parmi lesquels certains attendent toujours un procès depuis les événements entourant les élections de 2016.

Vous pouvez agir. Demandez sa libération et une enquête sur les actes de torture qu'il a subis, en envoyant la lettre proposée aux autorités gabonaises.

## Source

ACAT France. 2019-01-21. *Bertrand Zibi Abeghe, un prisonnier politique oublié dans les geôles du régime.* [acatfrance.fr/actualite/bertrand-zibi-abeghe--un-prisonnier-politique-oublie-dans-les-geoles-du-regime](http://acatfrance.fr/actualite/bertrand-zibi-abeghe--un-prisonnier-politique-oublie-dans-les-geoles-du-regime)

## Appel à l'action au Gabon : Mode d'emploi pour agir

Pour faire suite à l'appel à l'action présenté dans ce numéro, agissez!

Premièrement, signez et ajoutez votre nom

sur les deux exemplaires de la lettre annexée au présent Bulletin.

Ensuite, expédiez les deux copies de cette lettre aux adresses qui y sont inscrites.

### La voix de Dieu, aujourd'hui

*(Dom Helder Camara)*

Celui qui vit là où des millions de créatures humaines sont soumises à des conditions sous-humaines et pratiquement réduites à l'esclavage, s'il n'est pas sourd, il entendra la clameur des opprimés.

Et la clameur des opprimés, c'est la voix de Dieu.

Celui qui vit dans les pays riches où subsistent toujours des zones grises de sous-développement et de misère, s'il sait encore écouter, il entendra la clameur silencieuse des sans-voix et des sans-espoir.

Et la clameur des sans-voix et des sans-espoir, c'est la voix de Dieu.

Celui qui s'est enfin rendu compte des injustices causées par la mauvaise répartition des richesses, s'il a un peu de cœur, il captera la protestation, silencieuse ou violente, des pauvres.

Et la protestation des pauvres, c'est la voix de Dieu.

Celui qui fait enfin attention aux relations entre pays pauvres et empires capitalistes et socialistes comprendra que, aujourd'hui, les injustices ne se pratiquent plus seulement d'individus à individus, ou de groupes à groupes, mais aussi de pays à pays.

Et la voix des pays victimes de ces injustices, c'est la voix de Dieu.

Pour nous réveiller, Dieu se sert même des révoltes radicales et violentes. Comment ne pas sentir l'urgence d'agir quand on voit des jeunes – sincères dans leur volonté de combattre l'injustice, mais dont les méthodes violentes ne peuvent qu'attirer la répression violente – montrer, en prison et sous la torture, un courage dont il est difficile de croire qu'il n'est alimenté que par une idéologie matérialiste!... Celui qui a des yeux pour voir et des oreilles pour entendre se sent interpellé: comment rester médiocres, quand nous avons notre foi pour nous soutenir ?

Serions-nous sourds au point de ne pas entendre le Dieu d'amour nous alerter devant le danger dans lequel se trouve l'humanité de courir au suicide ? Serions-nous si égoïstement repliés sur nous-mêmes que nous n'entendions pas le Dieu de justice exiger que nous fassions tout pour que les injustices cessent d'asphyxier le monde et de le pousser à la guerre ? Serions-nous aliénés au point de nous offrir le luxe de chercher Dieu, aux heures commodes des loisirs, dans des temples luxueux, dans des liturgies pompeuses et souvent vides, et de ne pas le voir, l'entendre et le servir là où il est, là où il nous attend, et là où il exige notre présence: dans l'humanité, dans le pauvre, dans l'opprimé, dans la victime de l'injustice dont nous sommes, bien souvent, complices ?....

# Assemblée générale annuelle de l'ACAT Canada

OÙ : Chez les Dominicains, salle R02,  
2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine,  
Montréal (Québec) H3T 1B6

QUAND : Samedi 23 mars 2019, 13 h (dîner à 12 h 30)

Aux membres et sympathisants,

Nous vous convoquons à l'Assemblée générale annuelle des membres de l'ACAT Canada. La participation à l'assemblée est conditionnelle au paiement de la cotisation 2019 ; vous serez en mesure de le faire sur place. Nous vous rappelons que la cotisation est de 35 \$, et de 10 \$ pour les étudiants.

La rencontre aura lieu le samedi 23 mars 2019, chez les Dominicains. Un dîner sera offert dès 12 h 30. Nous prévoyons terminer avant 16 h 30.

Cinq postes au conseil d'administration sont à pourvoir : ceux de Raphaël Lambal et de Catherine Malécot, les postes intérimaires de Marie-Michèle Lemieux-Ouellet et d'Aïda Dramé, ainsi qu'un siège vacant. Nous vous encourageons à vous présenter pour devenir membre du conseil ou à proposer quelqu'un. Merci de nous contacter pour nous signifier votre intérêt.

De plus, nous vous incitons fortement à inviter une personne de votre entourage à vous accompagner à l'assemblée générale et à devenir membre de l'ACAT Canada.

Merci de confirmer votre présence par téléphone (514 890-6169) ou par courriel (acat@acatcanada.org) avant le 18 mars.

Recevez nos plus respectueuses salutations,

Raphaël Lambal, président

## Projet d'ordre du jour

1. Présentation des lauréats du Prix Gabriel Villemure, qui liront leur texte sur les raisons de lutter contre la torture
2. Ouverture de l'Assemblée générale annuelle à 13 h 45
3. Mot de bienvenue et temps de recueillement
4. Désignation du président et d'un ou d'une secrétaire d'assemblée (décision)
5. Adoption de l'ordre du jour (décision)
6. Questions sur le procès-verbal de la dernière AGA
7. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2017 (décision)
8. Présentation du rapport 2018 des activités de l'ACAT Canada et des rapports annuels de différents comités (Comité des interventions, Comité du Prix Gabriel Villemure, etc.)
9. Présentation du plan d'action pour l'année 2019
10. Rapport financier et adoption des états financiers 2018 (décision)
11. Présentation du budget 2019
12. Désignation des vérificateurs (décision)
13. Élections (cinq postes : ceux de Raphaël Lambal et de Catherine Malécot, les postes intérimaires de Marie-Michèle Lemieux-Ouellet et d'Aïda Dramé, ainsi qu'un siège vacant)
  - a) Désignation du président ou de la présidente d'élection (décision)
  - b) Mise en candidature
  - c) Scrutin et proclamation des personnes élues (décision)
14. Varia
15. Remerciements aux participants et levée de l'assemblée

En tant qu'organisme oecuménique engagé dans la lutte contre la torture,  
ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT)  
ayant un statut consultatif auprès des Nations unies : [www.fiacat.org](http://www.fiacat.org)